

[Accueil](#) > [Registres Fonciers, Du Commerce Et D'insolvabilité](#) > [Registres d'insolvabilité et de faillite](#)

Registres d'insolvabilité et de faillite

Tous les pays membres de l'UE disposent de registres d'insolvabilité dont les informations sont à la disposition du public. Ces registres seront bientôt interconnectés et vous pourrez les consulter depuis un point central.

Les registres servent à enregistrer, analyser et conserver des informations sur l'insolvabilité et à les rendre accessibles au public, sous une forme pouvant varier d'un pays à l'autre:

- *les pays tenant des registres spécialisés* - publient des informations sur tous les stades de la procédure d'insolvabilité et sur les parties à la procédure.
- *les pays utilisant d'autres registres* - la situation est plus contrastée. Certains ne publient que le nom et le statut juridique de l'entreprise, alors que d'autres ajoutent des informations sur tous les stades de la procédure.

Informations sur les registres nationaux

Veuillez cliquer sur le drapeau du pays concerné pour obtenir de plus amples informations.

Recherche simple

Utilisez le lien ci-dessous pour rechercher - dans n'importe quelle [langue officielle de l'UE](#) - dans les registres nationaux d'insolvabilité:

- des informations et documents sur les procédures d'insolvabilité
- des documents afférents à des débiteurs

Recherche dans les registres nationaux

Les informations et documents que vous trouverez dans ces registres doivent être accessibles gratuitement.

Actuellement, ce service n'est pas disponible pour tous les États membres de l'UE. Le système d'interconnexion comprend, sous une forme harmonisée, un ensemble prédéfini d'informations («informations obligatoires») relatives aux procédures d'insolvabilité ouvertes dans n'importe quel État membre de l'UE.

Liens connexes

[Insolvabilité/faillite](#)

■ Dernière mise à jour: 19/02/2026

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des

données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.